



## Directives pour les détenteurs de Carte de presse de la ville de New York (NYC Press Card)

### Accès aux événements

Vous pouvez utiliser votre **Carte de presse ordinaire (Standard Press Card)**, votre **Carte de presse réservée (Reserve Press Card)**, ou votre **Carte de presse valable pour un seul événement (Single Event Press Card)** pour:

- Traverser les cordons de sécurité placés par la police ou les services de pompiers, ou autres restrictions, limitations ou barrières établies par la Ville sur les lieux d'une urgence, ou des nouvelles de dernière heure ou d'un événement public ne constituant pas une urgence.
- Assister à un événement commandité par la ville, ouvert aux membres de la presse.

L'accès à un endroit ou à un événement peut être accordé par le Bureau du commissaire adjoint, relations publiques (Office of the Deputy Commissioner, Public Information, DCPI) du département de police de la ville de New York ou par l'agence ou le bureau municipaux commanditant l'événement. **L'accès à un endroit ou à un événement est sujet à l'espace disponible, aux mesures de sécurité, et aux mesures de préservation des preuves.** Cela signifie qu'on peut vous refuser ou vous limiter l'accès, et aussi qu'on ne vous accordera pas l'accès aux scènes de crime intérieures ou aux zones bloquées pour raisons de sécurité.

Vous devez porter la Carte de presse bien en vue à tout moment en cherchant à entrer dans un endroit ou dans un événement et une fois l'accès accordé. Votre Carte de presse ne sert PAS de permis de stationnement et ne vous donne droit à aucun privilège de stationnement. Veuillez NE PAS laisser votre Carte de presse sur le tableau de bord de votre véhicule.

### Directives pour l'utilisation de la Carte de presse

1. **Ordre légal.** Vous devez obéir à un ordre légal donné par un agent de police ou par un autre officiel municipal pendant que vous effectuez votre collecte de nouvelles.
2. **Fonctions officielles.** Vous ne devez ni interférer ni essayer d'interférer dans l'exercice des fonctions officielles d'un agent de police ou d'un autre officiel municipal pendant que vous effectuez votre collecte de nouvelles.
3. **Usage abusif ou fausse présentation.** Vous ne devez ni utiliser ni faussement présenter la Carte de presse en dehors de vos fonctions de reporter.
4. **Transfert ou cession.** Vous ne devez ni transférer ni céder votre Carte de presse ordinaire ou votre Carte de presse valable pour un seul événement à une autre personne. Vous ne devez ni transférer ni céder votre Carte de presse réservée à une autre personne sauf si votre organe de presse autorise le transfert ou la cession.
5. **Risque déraisonnable.** Vous ne devez pas avoir de conduite qui pourrait poser un risque déraisonnable à la propriété ou à la sécurité ou au bien-être de certaines personnes en particulier ou du public en général pendant la collecte de nouvelles.
6. **Les besoins des forces de l'ordre ou des services d'urgence.** Vous ne devez pas interférer avec les besoins des forces de l'ordre ou des services d'urgence officiels pendant votre collecte de nouvelles.